



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Établi en application des résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013) du Conseil de sécurité, le présent rapport fait le point sur les principaux faits intervenus, depuis mon dernier rapport en date du 21 août 2013 (S/2013/499), sur les plans de la situation politique, de la sécurité, des droits de l'homme et de la situation socioéconomique et humanitaire.

II. Rétablissement et respect de l'ordre constitutionnel

A. Situation politique

1. Aperçu de la situation politique dans le pays

2. La mise en œuvre de la feuille de route de la transition, en particulier les grandes échéances relatives à l'organisation des élections présidentielle et législatives, a progressé lentement pendant la période considérée. Le 22 août, l'Assemblée nationale a décidé à l'unanimité de modifier la loi sur l'inscription des électeurs pour permettre le recours à des systèmes d'inscription électorale « manuel amélioré » et « électronique ». Dans les deux systèmes, il est prévu que la carte d'électeur porte la photographie de son titulaire, l'empreinte digitale de son pouce et un numéro de série. Le même jour, le Président de la Commission nationale électorale, Augusto Mendes, s'est inquiété des retards intervenus dans le lancement des opérations d'inscription sur les listes électorales, tandis que le Mouvement de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement a dénoncé les « manœuvres dilatoires » employées par les acteurs politiques pour reporter les élections et ainsi prolonger la période de transition.

3. Le 22 août, le Premier Ministre de transition, Rui Duarte de Barros, a écrit au Président du Parlement pour demander que l'Assemblée nationale examine un projet de loi d'amnistie en faveur des auteurs du coup d'État du 12 avril 2012, comme il est indiqué dans le Pacte de transition et l'Accord politique adoptés par l'Assemblée nationale en mai 2013. Le Parti du renouveau social (PRS) et plusieurs sections du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) ont promis d'apporter leur soutien au projet de loi d'amnistie. Dans une lettre ouverte publiée le 9 septembre, la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme a exhorté les



parlementaires à rejeter le projet de loi du Gouvernement de transition. N'ayant pas recueilli les 51 voix nécessaires, le texte a été rejeté par l'Assemblée nationale le 10 septembre. Le Secrétaire général du PRS a annoncé que son parti comptait redéposer le projet de loi et déclaré que l'amnistie participait du « processus de normalisation » en cours.

4. Le 28 août, le Conseil des ministres s'est réuni pour examiner le budget et le calendrier des élections. Lors de cette réunion, qui était ouverte aux représentants des organisations multilatérales présentes à Bissau, le Premier Ministre de transition a chargé un groupe de travail d'évaluer le coût des élections et de procéder à une simulation des systèmes d'inscription électorale manuel amélioré et électronique. Mon Représentant spécial, José Ramos-Horta, et le Premier Ministre de transition ont également réuni les partenaires internationaux le 28 août pour leur faire savoir combien il était urgent de soutenir financièrement le processus électoral afin de mettre fin à la transition politique avant l'échéance du 31 décembre 2013.

5. Le 29 août, le Premier Ministre de transition a rencontré séparément les représentants du PAIGC, du PRS et du Forum des partis politiques pour discuter du resserrement du calendrier prévu par la loi électorale afin de rapprocher les élections de l'échéance fixée pour la fin de la transition. Des représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Organisation des Nations Unies ont participé à ces réunions. Les partis politiques se sont déclarés ouverts à la conclusion d'un accord politique sur le calendrier des élections présidentielle et législatives qui permettrait d'éviter un nouvel examen de la loi électorale.

6. Le 2 septembre, le Président de transition, Manuel Serifo Nhamadjo, a présenté à l'Union africaine, à la CEDEAO et à l'Organisation des Nations Unies le texte final du projet de budget électoral, qui s'élève à 19,3 millions de dollars des États-Unis. Le budget prévoit la possibilité de voter de l'étranger et la mise en place d'un système d'inscription électorale totalement électronique.

7. À la demande du Président de transition, mon Représentant spécial a facilité l'organisation d'une mission de deux jours, les 11 et 12 septembre, avec le Premier Ministre de transition et les représentants spéciaux de l'Union africaine et de la CEDEAO au Nigéria et en Côte d'Ivoire. L'objectif de ces visites était de mobiliser des ressources pour financer les élections. Le Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, le Président de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, et le Président de la Commission de la CEDEAO ont assuré à la délégation que la CEDEAO était prête à financer une part raisonnable du budget électoral. Ils ont également demandé au reste de la communauté internationale d'apporter son soutien. À une réunion ultérieure de partenaires internationaux, le 17 septembre, mon Représentant spécial a souligné qu'il fallait laisser de côté les « querelles » budgétaires pour se concentrer sur la mobilisation des ressources afin que le début du processus électoral ne soit pas davantage retardé et que les opérations cruciales d'inscription sur les listes électorales commencent aussitôt que possible.

8. S'exprimant devant les médias le 2 octobre à son retour dans le pays après avoir participé au débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, le Président de transition a imputé les retards dans l'organisation des élections aux « intérêts particuliers » de certains membres du Gouvernement de transition. Il a ajouté qu'il comptait discuter à la Conférence des

chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO de la possibilité d'interdire aux responsables politiques en poste de se présenter aux prochaines élections.

9. Le 17 octobre, mon Représentant spécial a participé à une réunion organisée, sous la présidence du Président du Parlement agissant en sa qualité de Président de transition, pour discuter des préparatifs des élections. Cette réunion a rassemblé les membres du Gouvernement de transition, le directeur général du Bureau d'appui technique aux élections, les représentants des partis politiques et des organisations de la société civile, ainsi que des membres de la communauté diplomatique de Bissau. À cette occasion, les promesses de financement annoncées par la CEDEAO (13 millions de dollars, dont 6 millions du Nigéria) et l'Union européenne (2 millions d'euros) ont été confirmées. Le Gouvernement de transition a annoncé qu'il lancerait les préparations administratives relatives aux opérations d'inscription électorale et appelé les partis politiques à désigner leurs représentants auprès du Bureau d'appui technique aux élections en vue de la surveillance des opérations électorales.

10. Le 22 octobre, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé un accord de subvention d'un montant de 2 millions d'euros qui permettra de verser la contribution de l'Union européenne sur le fonds commun pour les élections administré par le PNUD. Ces fonds sont destinés à financer l'éducation des électeurs et les opérations électorales. Le 24 octobre, le Cabinet du Premier Ministre du Timor-Leste a annoncé la création d'une mission pour appuyer les élections en Guinée-Bissau, en particulier les opérations d'inscription sur les listes électorales. Cette mission, qui travaillera en étroite collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et en partenariat avec le Bureau de l'appui technique aux élections, dispose, pour ses activités, d'un budget de 6 millions de dollars. En plus de la contribution de 6 millions de dollars versée par l'intermédiaire de la CEDEAO, le Gouvernement nigérian a également mis à disposition 25 véhicules tout-terrain et 25 ordinateurs dans le cadre de l'appui aux élections.

11. Le Comité central du PAIGC s'est réuni du 7 au 18 septembre pour préparer le congrès du parti. Il a décidé que le congrès se tiendrait du 7 au 9 novembre dans la ville de Cacheu au nord-ouest du pays. Lors de la réunion, la « Plateforme pour l'unité et la cohésion interne » des anciens combattants menée par l'ancien Premier Ministre, Carlos Correia, a plaidé pour l'interdiction du cumul des fonctions de chef du gouvernement et de chef de parti politique, mais cette proposition n'a pas recueilli de consensus. Les conférences préparatoires visant à désigner les délégués au congrès du parti se sont tenues les 5 et 6 octobre dans les 44 secteurs administratifs du parti. Le 15 octobre, le PAIGC a suspendu les conférences pour enquêter sur des irrégularités qui auraient été commises à l'occasion de la désignation des délégués dans les secteurs.

12. Le 3 octobre, à l'occasion d'une réunion dans la ville de Gabu dans l'est du pays, l'ancien Ministre du commerce du gouvernement déchu, Botche Cande, a donné lecture aux membres du PAIGC d'une lettre du 30 juillet 2013 écrite par Carlos Gomes Júnior en sa qualité de chef du parti. Dans cette lettre, M. Gomes Júnior a reproché à la direction du parti à Bissau de l'avoir, à l'instar d'autres figures du parti, « marginalisé » et s'est plaint que le parti n'ait pas tenu compte d'une lettre dans laquelle il lui demandait de soulever la question de la sécurité de

son retour au pays auprès de la communauté internationale. Le 4 octobre, M. Botche Cande s'est inquiété de sa sécurité personnelle auprès du BINUGBIS après avoir été informé que l'armée était à sa recherche.

13. Plus tôt, lors d'une conférence de presse tenue à Lisbonne le 8 août, M. Gomes Júnior avait annoncé son projet de rentrer en Guinée-Bissau et de se présenter à la prochaine élection présidentielle. Tout en se réjouissant que M. Gomes Júnior veuille rentrer au pays, le porte-parole du Gouvernement de transition a souligné que l'État garantirait au chef du PAIGC la même sécurité qu'aux autres citoyens et qu'aucune mesure de sécurité extraordinaire ne serait prise à son égard. Cette décision a par la suite été confirmée par le chef d'état-major général des armées.

14. Au cours de la période considérée, le PRS a organisé plusieurs réunions dans tout le pays pour promouvoir la cohésion du parti et souligner la nécessité d'éviter la confrontation dans la perspective des élections. Les observateurs politiques ont vu dans ces réunions un moyen de tirer parti des divisions qui déchirent le PAIGC.

2. Aperçu de la situation des droits de l'homme dans le pays

15. Pendant la période considérée, la situation des droits de l'homme dans le pays s'est encore détériorée, avec la multiplication des intimidations, des menaces et des entraves à la liberté d'expression et de réunion. Le 29 août, le musicien bissau-guinéen Tito Marcelino Morgado, connu dans les milieux artistiques sous le nom de « Masta Tito », a été enlevé par quatre hommes en civil, qui l'ont emmené dans un véhicule banalisé, l'ont agressé et lui ont interdit de se produire. Le chanteur a ensuite été relâché. Il avait composé une chanson satirique détournant une déclaration publiée par le chef de l'état-major général des armées en août. Le BINUGBIS l'a aidé à se faire soigner.

16. Le 29 août également, le Président de la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme, Luiz Vaz Martins, a été interrogé par la police judiciaire pendant plusieurs heures après la publication d'un communiqué de presse par l'organisation le 23 août. Dans ce communiqué, la Ligue confirmait qu'une Bissau-guinéenne, qui avait été rapatriée du Cap-Vert après avoir purgé une peine pour trafic de drogues, était toujours vivante et non décédée comme l'avait déclaré publiquement le chef de l'état-major général. À la demande des Services d'information de l'État, M. Vaz Martins leur a présenté l'intéressée le 4 septembre. Le 17 septembre, M. Vaz Martins a informé le BINUGBIS qu'il était inquiet pour sa sécurité personnelle.

17. Plusieurs incidents se sont également produits avec les stations de radio du pays. Radio Bombolom FM a volontairement cessé d'émettre du 13 au 15 septembre par solidarité avec Justino Sá, qui avait été convoqué par les services de renseignements militaires et interrogé les 13, 14 et 15 septembre après avoir critiqué les promotions dans l'armée le 4 septembre lors d'une émission d'actualité diffusée sur les ondes de la station.

18. Le 30 septembre, le directeur d'une station de radio privée, Radio Jovem, aurait été menacé par l'armée pour avoir diffusé les propos du chef d'état-major général critiquant vigoureusement le Gouvernement de transition et le Premier Ministre de transition lors d'une réunion interne avec les membres des Services d'information de l'État. Le 2 octobre, le Président du Conseil national de la communication sociale, Ladislau Clemente Fernandes Embassa, a publié un communiqué de presse pour condamner la présence d'« individus » (des

« militaires » selon Radio Jovem) dans les locaux de la radio nationale et de Radio Jovem. Il a également exhorté les « autorités » à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'exercice effectif de la liberté de la presse. Le 3 octobre, le porte-parole des forces armées, le général de brigade Daba Na Walna, a informé le BINUGBIS qu'aucun militaire n'avait été envoyé à quelque station de radio que ce soit pour menacer ou intimider des journalistes.

19. Face aux préoccupations croissantes que suscite la situation des droits de l'homme dans le pays, mon Représentant spécial et le Représentant spécial du Président de la Commission de la CEDEAO à Bissau ont adressé une lettre commune au Président de transition le 19 septembre pour évoquer la persistance des violations des droits de l'homme et de l'impunité. Ils se sont également inquiétés du climat de peur généralisée créé par les agissements des forces de défense et de sécurité (déclarations incendiaires, interrogatoires, brutalités) et souligné qu'il incombe aux autorités de transition de faire respecter les droits et les libertés fondamentales des citoyens. Le Représentant spécial de l'Union africaine, l'Ambassadeur de l'Union européenne et les chefs de mission des États membres de l'Union européenne se sont par la suite associés à cette lettre.

3. Action régionale et internationale visant à rétablir et faire respecter l'ordre constitutionnel

20. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a poursuivi ses consultations avec les partenaires internationaux à Bissau et dans les autres capitales pour veiller à ce que l'action menée pour rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays soit coordonnée et pour rallier des soutiens en faveur de la transition. Il a tenu des consultations régulières à Bissau et hors du pays avec l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux, notamment les autorités brésiliennes. Toutes ces parties prenantes ont convenu qu'il était nécessaire d'organiser les élections le plus tôt possible.

21. Le 16 septembre, la CEDEAO a déployé une mission d'évaluation préélectorale de cinq jours en Guinée-Bissau pour sonder le climat politique – et voir notamment si les élections pouvaient avoir lieu le 24 novembre comme prévu initialement – ainsi que les conditions de sécurité. La mission a rencontré un grand nombre de parties prenantes, notamment les autorités de transition, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Le 25 octobre, elle a présenté son rapport et ses recommandations au Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenu à Dakar. Dans le communiqué final publié à l'issue du Sommet, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a demandé instamment aux autorités de transition et à tous les partis politiques de hâter les préparatifs pour que les élections législatives se tiennent avant la fin de l'année 2013. Elle a également chargé la Commission de la CEDEAO de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller au bon déroulement des élections, notamment en déployant des missions de sécurité et d'observation électorale.

22. Dans une déclaration publiée le 18 septembre, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini Zuma, a souligné les progrès notables accomplis en Guinée-Bissau au cours des derniers mois. Elle a exhorté les États membres de l'Union africaine et les autres partenaires internationaux à apporter de

toute urgence l'aide financière et autre nécessaire pour permettre la bonne organisation et le bon déroulement, conformément au calendrier prévu, d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles. Elle a en outre à nouveau remercié la CEDEAO au nom de l'Union africaine des efforts qu'elle déploie pour aider la Guinée-Bissau à mener à bien la transition en cours et à installer durablement la paix, la stabilité, le développement et la démocratie dans le pays.

23. À l'issue de sa 397^e séance au niveau des chefs d'État et de gouvernement tenue le 23 septembre à New York, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué de presse sur la situation en Guinée-Bissau. Dans ce communiqué, le Conseil a félicité les acteurs bissau-guinéens des progrès accomplis dans la transition et les a engagés à persévérer dans leurs efforts pour créer les conditions propices au bon déroulement du scrutin du 24 novembre. Il a également pressé tous les États membres de l'Union africaine de prêter un concours actif à la mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation d'élections crédibles et transparentes.

24. Le 5 octobre, le Premier Ministre du Timor-Leste et Président du Groupe G7+ des États fragiles, Xanana Gusmão, est arrivé à Bissau pour une visite de trois jours. Il était accompagné d'une délégation de 28 personnes, dont le Secrétaire général du Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor oriental et ancien Premier Ministre, Mari Alkatiri, et le Secrétaire d'État à la décentralisation administrative, Tomas Cabral. À son arrivée, Xanana Gusmão a annoncé que la délégation était venue à Bissau pour exprimer la solidarité du Timor-Leste avec le peuple bissau-guinéen et pour lui apporter son soutien. Pendant sa visite, le Premier Ministre timorais et son homologue bissau-guinéen ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements respectifs de travailler ensemble pour aider la Guinée-Bissau à sortir de l'instabilité. Le 8 octobre, Xanana Gusmão a organisé une réunion rassemblant les acteurs politiques, militaires et de la société civile de Guinée-Bissau, à l'occasion de laquelle les participants ont signé un accord de paix symbolique, l'Engagement national en faveur de la paix et du respect de l'état de droit et des principes démocratiques. À cette réunion, le Premier Ministre timorais a réaffirmé sa volonté d'user de son influence auprès des partenaires internationaux pour les convaincre de soutenir le pays.

4. Action menée en faveur de l'organisation d'un scrutin démocratique

25. Au terme de longues discussions sur les modalités d'inscription sur les listes électorales, le PNUD a aidé le Bureau d'appui technique aux élections et la Commission électorale nationale à évaluer la faisabilité d'activités électorales au regard de l'échéance du 24 novembre. Le 24 août, mon Représentant spécial a évoqué avec le Président de transition les deux solutions pour l'inscription sur les listes électorales proposées par les experts de la Commission et du Bureau d'appui technique. L'évaluation menée par ces experts a montré qu'il était nécessaire de réduire les délais légaux et les délais d'approvisionnement pour pouvoir organiser les élections à une date aussi proche que possible du 24 novembre.

26. À peine le Président de transition avait-il présenté le budget électoral définitif aux partenaires internationaux le 2 septembre, que la CEDEAO, l'Union européenne et le Timor-Leste ont promis des contributions sous forme financière ou en nature. Le manque de ressources financières a continué d'entraver la capacité de la Commission électorale nationale et du Bureau d'appui technique aux élections de

mener des activités électorales essentielles, notamment l'inscription sur les listes électorales. Le 31 octobre, le Gouvernement de transition a annoncé que les opérations d'inscription sur les listes électorales auraient lieu en Guinée-Bissau et dans la diaspora du 1^{er} au 22 décembre 2013. Par un décret du 15 novembre, le Président de transition a fixé la date des élections au 16 mars 2014.

B. Situation sur le plan de la sécurité

27. La situation de la sécurité dans le pays est restée fragile et devenue de plus en plus explosive. L'immixtion persistante des dirigeants militaires dans les affaires civiles a mis au jour la fragilité des relations entre le pouvoir civil et l'armée et attisé des tensions déjà exacerbées par la conjoncture socioéconomique difficile et par les atteintes à la liberté d'expression.

28. S'exprimant à l'occasion d'une conférence nationale de deux jours sur la sécurité et le contre-renseignement organisée les 15 et 16 août par les forces armées et ayant rassemblé plus d'une centaine de participants, dont le Premier Ministre de transition, le Président du Parlement et le Procureur général, le chef d'état-major général des armées a déclaré qu'il ne quitterait ses fonctions que lorsqu'un président élu lui en donnerait l'ordre par décret. Il a averti que, pendant la guerre de libération, la question ethnique n'avait pas posé problème mais que son instrumentalisation pourrait entraîner une « explosion ». Il a accusé la communauté internationale d'utiliser la réforme du secteur de la sécurité pour réduire le poids dans l'armée du groupe ethnique des Balantes auquel il appartient. Il a également prévenu que, si les élections n'étaient pas bien organisées et que des irrégularités se produisaient, le pays connaîtrait des difficultés.

29. Le 4 septembre, le Président de transition a présidé une cérémonie à l'occasion de laquelle 18 officiers ont été promus au grade de général, dont le chef d'état-major général et quatre autres officiers qui figurent actuellement sur la liste des individus frappés d'une interdiction de voyager du Conseil de sécurité. Le Président de transition a déclaré que ces promotions ne pèseraient pas sur les finances de l'État, les officiers promus percevant déjà les émoluments attachés à leur nouveau rang. S'exprimant devant les médias à cette occasion, le chef d'état-major général a réaffirmé la volonté de l'armée de rester subordonnée au pouvoir civil et de contribuer à un environnement électoral pacifique. Lors d'une conférence de presse organisée le même jour, le porte-parole des armées a donné lecture d'une déclaration dans laquelle le chef d'état-major général a notamment annoncé que l'armée n'assurerait pas la sécurité de Gomes Júnior dans l'éventualité où celui-ci déciderait de rentrer au pays. Dans cette déclaration, le chef d'état-major général a également souligné que la réforme du secteur de la sécurité ne devait pas faire peur et était un processus normal. Il a par ailleurs réclamé la création d'une commission internationale d'enquête pour identifier les trafiquants de drogues qui sévissent en Guinée-Bissau.

30. Lors d'une manifestation organisée à Bissau pour marquer la Journée internationale de la paix le 21 septembre, mon Représentant spécial a rappelé que les forces de défense et de sécurité étaient les garantes de l'ordre public ainsi que de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du pays et qu'elles ne devaient donc pas porter atteinte à la paix. Il a souligné que tout manquement à cette mission remettait en cause l'indépendance et la souveraineté du pays. Il a ajouté que les forces armées

n'avaient pas le droit de bouleverser régulièrement l'ordre politique, cette prérogative appartenant au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire des associations de la société civile, des partis politiques et d'autres formes de participation à la vie politique du pays.

31. Le 30 septembre, le chef de l'état-major général a accusé le Gouvernement de transition de corruption et dénoncé le financement insuffisant des Services d'information de l'État et des forces armées lors d'une réunion avec le Premier Ministre de transition, les chefs d'état-major des armées et les membres des Services d'information à Bissau. Il a également reproché au Premier Ministre de transition de manquer d'efficacité et affirmé que le Gouvernement de transition avait été nommé avec l'aide de l'armée. Il a laissé entendre que des militaires pourraient être nommés au Gouvernement pour rétablir l'ordre. Le chef de l'état-major général a admis que l'armée participait directement aux négociations des permis de pêche avec les navires de pêche étrangers au motif que les forces de défense manquaient de ressources.

32. Le 8 octobre, un groupe d'individus a attaqué l'ambassade du Nigéria à Bissau après avoir entendu une rumeur sur les ondes selon laquelle des Nigériens enlèveraient des enfants pour les tuer et prélever leurs organes. Pour disperser la foule, la garde nationale a tiré en l'air et utilisé des gaz lacrymogènes. Le même jour, un Nigérian a été lynché à mort par une foule dans le quartier de Massa Cobra à Bissau. Quelque 400 ressortissants nigériens vivant à Bissau, dont le personnel de l'ambassade du Nigéria, ont passé la nuit à Bissalanca au camp de base de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau. Le directeur de la police nationale a déclaré que les rumeurs d'enlèvement d'enfants étaient fausses et que la police n'avait enregistré aucune plainte à ce sujet.

33. Le 9 octobre, des hommes armés ont fait irruption dans quatre quartiers de Bissau, où ils s'en sont pris sans distinction aux passants et sont entrés par effraction dans plusieurs domiciles. Plusieurs personnes ont été blessées, dont un député du PAIGC et un spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national du BINUGBIS. Les assaillants auraient déclaré avoir agi en représailles à l'attaque de l'ambassade du Nigéria le 8 octobre.

34. Le 10 octobre, l'ambassade du Nigéria a déclaré que l'attaque perpétrée contre ses locaux avait pour but de porter atteinte à l'image du Nigéria mais que le pays continuerait d'apporter son concours à la transition. Le Procureur général a annoncé le même jour que l'équipe chargée d'enquêter sur les violences survenues le 8 octobre remettrait son rapport dans les 20 jours.

35. Le groupe de travail des Nations Unies sur les droits de l'homme s'est réuni en urgence le 9 octobre et s'est engagé à aider les autorités policières et judiciaires dans leurs investigations sur toutes les allégations d'enlèvement d'enfants dans le pays. La CEDEAO et l'Union européenne ont condamné l'attaque et appelé le Gouvernement de transition à faire la lumière sur les faits et à en poursuivre les auteurs.

36. Le 14 octobre, le Premier Ministre de transition a informé son Représentant spécial que 12 Bissau-guinéens soupçonnés d'avoir participé au meurtre d'un ressortissant nigérian avaient été arrêtés et que les autorités de transition enquêtaient sur l'affaire, notamment pour établir si les stations de radio ont joué un rôle d'incitation dans les faits. Le lendemain, le BINUGBIS a rappelé aux autorités de

transition qu'il leur incombait de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité du BINUGBIS et de son personnel.

37. Les chefs d'état-major de la défense de la CEDEAO du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria et du Sénégal sont arrivés à Bissau le 10 octobre pour une visite de deux jours afin d'évoquer l'évolution de la situation de la sécurité en Guinée-Bissau avec les autorités de transition et le commandement militaire. À la suite de la réunion, le chef d'état-major des armées de la Côte d'Ivoire a déclaré aux médias que, si la situation dans le pays était globalement normale, les conditions de sécurité s'étaient néanmoins dégradées depuis septembre 2013. Il a informé les médias que la délégation réfléchirait aux mesures à prendre pour aider la Guinée-Bissau. Il a ajouté que les chefs d'état-major de la défense de la CEDEAO souhaitaient aider à améliorer la sécurité en Guinée-Bissau dans la perspective des élections présidentielle et législatives. Au Sommet extraordinaire de la CEDEAO le 25 octobre, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a instamment prié la Commission de la CEDEAO d'accélérer la mise en œuvre des recommandations du Comité des chefs d'état-major de la défense de la CEDEAO.

38. À Cumere, près de Bissau, le 26 octobre, 2 400 nouveaux policiers et militaires ayant terminé leur formation initiale ont défilé. À cette occasion, le chef de l'état-major général des armées a exhorté les militaires à ne pas tourner contre le peuple les armes achetées par le peuple pour servir le peuple. Avant le défilé, certains diplômés se sont plaints d'avoir été, du 22 au 25 octobre, violemment battus, soumis à des efforts physiques excessifs et privés d'eau et de nourriture. Ils ont affirmé que trois élèves étaient morts des suites de ces mauvais traitements et que plusieurs autres avaient été blessés.

39. Le 5 novembre, le Ministre des transports et des communications du Gouvernement de transition, Orlando Viegas Mendes, a été roué de coups à son domicile par un groupe d'individus armés. Il a fait l'objet d'une évacuation sanitaire à Dakar le 7 novembre, après être allé se faire soigner au dispensaire de l'ONU à Bissau.

III. Situation socioéconomique et humanitaire

40. La situation socioéconomique du pays reste fragile. La faiblesse des recettes fiscales et la suspension de l'aide budgétaire apportée par les partenaires de développement de Guinée-Bissau ont continué de peser sur la capacité de l'État de remplir ses obligations. À la variabilité et au bas niveau des prix payés aux fermiers pour les noix de cajou, qui ont nui à la sécurité alimentaire du pays, s'est ajouté le fait que le niveau général des exportations de noix de cajou a été largement inférieur à la récolte exceptionnelle de 161 000 tonnes enregistrée en 2011 du fait de facteurs externes défavorables, notamment la crise financière mondiale. Les recettes et l'aide budgétaire ont été en net recul par rapport à 2012. En conséquence, le Gouvernement de transition s'est heurté à des difficultés pour payer les traitements des fonctionnaires dans les temps.

41. Le 28 août, au vu de l'insécurité alimentaire croissante, le Fonds central pour les interventions d'urgence a versé une contribution de 3,2 millions de dollars au Programme alimentaire mondial (PAM), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'à leurs partenaires pour financer des activités urgentes destinées à aider les

communautés les plus vulnérables des régions de Biombo, Oio et Quinara, qui ont été le plus touchées par les mauvaises exportations de noix de cajou. Le PAM a lancé ses activités de distribution de produits alimentaires dans ces trois régions le 9 septembre dans le cadre de l'opération d'urgence pour la Guinée-Bissau. Les organismes des Nations Unies ont également travaillé à l'élaboration de propositions communes pour mobiliser des fonds supplémentaires au profit du pays. À ce jour, environ 10 millions de dollars (dont la contribution du Fonds central pour les interventions d'urgence) ont été réunis pour mettre en œuvre des activités communes dans le pays.

42. Les syndicats du secteur de la santé ont déclaré aux médias le 18 septembre qu'ils suspendaient la grève qu'ils comptaient mener à partir de ce jour-là jusqu'au 21 septembre, après avoir trouvé un accord avec le Gouvernement de transition sur le paiement de trois mois d'arriérés de salaires et de deux mois de subventions. Le 30 septembre, les enseignants du secteur public ont entamé une grève de 60 jours pour réclamer le paiement de huit mois d'arriérés de salaires à environ la moitié des professeurs ainsi que de meilleures conditions de travail. La grève a coïncidé avec la rentrée scolaire le 28 septembre, perturbant le déroulement normal de l'année scolaire pour la troisième année consécutive. Le chef de la Confédération des étudiants de Guinée-Bissau a condamné la grève, demandé au Gouvernement de transition d'intervenir et mis en garde contre les répercussions à long terme des grèves dans le secteur de l'éducation. Il a déploré les propos du Ministre de l'éducation du Gouvernement de transition, qui a déclaré que le paiement des arriérés de salaires ne relevait pas de sa compétence mais de celle du Ministre des finances.

43. Selon le Ministre de la santé, 435 cas de choléra et 28 décès avaient été enregistrés au 14 octobre. Les zones touchées étaient les îles d'Infanda, de Kolbert et d'Udequeia dans le secteur de Catió et les communautés de Cabedu et de Calaque dans le secteur de Bedanda dans la région de Tombali. L'UNICEF et d'autres partenaires ont fourni du matériel et aidé les autorités de transition à mettre sur pied des centres de traitement du choléra. Avec le concours de la direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne (ECHO), l'Organisation mondiale de la Santé a fourni au Ministère de la santé des médicaments et des tests de dépistage rapide du choléra pour faire face à l'épidémie. Une campagne nationale de sensibilisation au choléra a également été menée pendant la période considérée.

44. La distribution d'eau et d'électricité à Bissau a été gravement perturbée non seulement par la grève du personnel de la société nationale d'électricité et des eaux, EAGB (Electricidade e Aguas da Guine-Bissau), qui réclamait le paiement des arriérés de salaires, mais également par l'insuffisance de carburant pour les groupes électrogènes. Au-delà de leur impact économique et social, ces coupures ont pesé sur les indicateurs de santé et d'hygiène de Bissau.

45. Une mission de la Banque africaine de développement s'est rendue à Bissau du 26 au 29 août pour étudier la possibilité de reprendre son soutien en faveur de l'infrastructure du secteur de la santé au cas par cas et de financer le plan d'urgence national qui a été élaboré par la Commission nationale de planification et de coordination stratégique.

46. Depuis sa création le 24 juillet, la Commission nationale travaillait à l'élaboration d'un plan d'urgence national pour faire face aux besoins urgents dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation, en coordination avec les différents ministères et avec le concours de l'ONU. Ce plan, qui a été présenté au Président de transition et à mon Représentant spécial le 5 septembre, a été approuvé en conseil des ministres le 27 septembre. Le budget du plan, d'un montant estimatif de 33 millions de dollars, devrait être financé par le Gouvernement de transition et les partenaires internationaux. Environ 400 000 dollars devraient servir à financer la lutte contre le choléra, 7,8 millions de dollars à payer les arriérés de salaires du personnel des secteurs de l'éducation et de la santé, et 16 millions de dollars à financer les activités liées à la sécurité alimentaire. Certains bailleurs de fonds, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont promis de contribuer au plan.

IV. Observations

47. Il est indispensable que le Gouvernement de transition et les autres parties prenantes restent déterminés à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays en organisant des élections présidentielle et législatives crédibles et pacifiques. Je suis préoccupé par le fait que les autorités de transition n'ont guère progressé dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour tenir des organisations crédibles qui mettent fin à la transition.

48. Je félicite les Gouvernements du Nigéria et du Timor-Leste ainsi que la CEDEAO et l'Union européenne de la suite rapide qu'ils ont donnée aux appels lancés par le Gouvernement de transition en matière d'appui électoral et des généreuses contributions qu'ils ont annoncées et versées. Il revient désormais au Gouvernement de transition de prendre les mesures nécessaires pour organiser rapidement les élections.

49. Tout retard injustifié dans l'achèvement de la transition risquerait de fragiliser encore la situation socioéconomique. Le non-paiement ou le paiement tardif des salaires, la poursuite des grèves dans le secteur de l'éducation et l'absence de services et équipements collectifs de base, sont autant de facteurs qui exacerbent les tensions sociales dans le pays et favorisent la perturbation du processus électoral.

50. Tout en étant conscient que l'organisation d'élections crédibles reste la première priorité, j'exhorte néanmoins les autorités de transition et les institutions nationales à travailler de concert pour apaiser les tensions sociales et atténuer les problèmes humanitaires dans les mois à venir afin que la situation reste calme avant et après les élections. Sur ce point, je me félicite de l'approbation en conseil des ministres du plan d'urgence national élaboré par la Commission nationale de planification et de coordination stratégique. Je me réjouis également des contributions annoncées par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement et j'invite les autres partenaires internationaux à aider le Gouvernement de transition à mettre en œuvre ce plan. Alors que le Gouvernement de transition entend grâce à ce plan répondre aux besoins urgents à court terme dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation, toutes les parties prenantes devraient envisager de faciliter la conclusion d'un accord sur les questions essentielles qui devront être résolues après les élections.

51. Je suis profondément préoccupé par la récente multiplication des violations des droits de l'homme et des actes de violence en Guinée-Bissau. Je déplore qu'un ressortissant nigérian ait été tué, que le Ministre des transports et des communications du Gouvernement de transition ait été roué de coups et que des civils, notamment un parlementaire et un membre du personnel de l'ONU, ainsi que l'ambassade du Nigéria aient été attaqués. J'exhorte le Gouvernement de transition à faire procéder à une enquête crédible et à faire traduire en justice les auteurs de ces actes. Je demande également aux autorités de transition d'enquêter pour établir si des membres des forces armées ont réellement participé aux faits et, le cas échéant, de les poursuivre.

52. Je déplore que des représentants des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des artistes aient été intimidés par les forces de sécurité. Ces actes, qui restreignent la liberté d'expression et de réunion, risquent de perturber le processus électoral et de nuire au processus démocratique dans le pays. Je demande à nouveau aux autorités de transition de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme qui s'est tenue à Bissau en juillet, lesquelles prévoient notamment la création d'une commission d'enquête internationale indépendante sur les graves violations des droits de l'homme commises par le passé, la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la mise en place de dispositifs nationaux de protection des victimes et des témoins et la conduite d'enquêtes approfondies sur toute violation future des droits de l'homme. Je répète également que les acteurs nationaux doivent prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'impunité dans le pays et veiller à ce que les auteurs d'assassinats politiques, notamment ceux commis en 2009, et d'autres crimes graves, tels que les activités liées au trafic de drogues et les atteintes à l'ordre constitutionnel, soient traduits en justice.

53. Je souhaiterais rappeler la Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 67/1), que l'Assemblée a adoptée le 24 septembre 2012 et par laquelle les États Membres se sont engagés à faire en sorte que l'impunité des crimes graves et des violations graves du droit des droits de l'homme ne soit pas tolérée et que ces violations fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et de sanctions appropriées.

54. L'insécurité instaure un climat de crainte et d'intimidation parmi la population et ne favorise pas la mise en place d'un environnement propice à l'organisation d'élections crédibles et pacifiques. À ce sujet, je prie instamment la CEDEAO de renforcer les capacités de sa mission en Guinée-Bissau, comme l'avait annoncé en mai les chefs d'état-major de la défense de la CEDEAO lors de leur visite dans le pays. Je demande au Conseil de sécurité d'envisager d'apporter un appui à une mission de la CEDEAO renforcée pour assurer la sécurité du scrutin et aider les futures autorités élues à garantir la sécurité des grandes institutions nationales le temps que les capacités de sécurité nationales soient renforcées.

55. Pour terminer, je voudrais remercier le personnel du BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies, opérant sous la direction de mon Représentant spécial, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau, du concours qu'ils apportent à l'action menée pour rétablir l'ordre constitutionnel et promouvoir la consolidation de la paix dans le pays.